



DOUZE PROPOSITIONS DE SEXE & CONSENTEMENT POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

Sexe & Consentement, association de référence dans la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche depuis 2019, a été consultée par l'IGESR (Inspection Générale de l'Education, du Sport et de la Recherche) en mai 2021, dans le cadre de l'audit des IEP à la suite de violences sexuelles sur les campus.

Ella Hamonic et Eléonore Nouel, co-fondatrices de Sexe & Consentement, **ont formulé 12 propositions pour accompagner les pouvoirs publics dans la mise en place d'un plan de prévention des violences sexistes et sexuelles à l'échelle nationale.** A l'heure de la publication du rapport de l'IGESR, Sexe & Consentement a souhaité rendre publiques ces recommandations pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Pour Sexe & Consentement, **en matière de prévention des violences sexistes et sexuelles, il est nécessaire de passer de la sensibilisation à l'éducation au consentement.** Rappelons que, dans une étude de Coline Briquet en 2019, citée par le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes : "63% des femmes disent avoir subi ou avoir été témoins de violences physiques ou sexuelles sur leur campus et 10% avoir été victimes d'agression sexuelle".

Pour prévenir les violences sexistes et sexuelles sur les campus, Sexe & Consentement propose trois axes d'actions :

- La **mise en place de formations obligatoires** auprès de publics clés : étudiant·e·s, responsables associatifs, enseignant·e·s et personnels administratifs.
- Coupler les actions de formation au déploiement de **campagnes de communication massives** et répétées.
- L'accompagnement des acteurs pour **professionnaliser la prise en charge** des victimes et le suivi des agresseurs.

L'ensemble de ces propositions vise à promouvoir et diffuser une culture du consentement et du respect sur les campus et au sein de la société.

+ d'information : sexetconsentement.org/propositions

Contacts presse -

Mélanie Farge, Agence Proches - melanie.farge@agenceproches.com - 07 63 13 42 10

Eléonore Nouel - eleonore.nouel@sexetconsentement.org - 06 12 36 11 37



Les 12 propositions de Sexe & Consentement pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) dans l'enseignement supérieur et la recherche

FORMATION - Mettre en place des formations obligatoires autour du consentement et de la prévention des VSS dans tous les établissements d'enseignement supérieur

1. Mettre en place des actions de prévention obligatoires tout au long du parcours étudiant en s'appuyant sur les associations et les professionnel·le·s des VSS.
2. Créer un label "consentement" conditionnant l'obtention de subventions pour les associations étudiantes incluant la formation des responsables associatifs.
3. Inclure dans la politique RH des établissements des formations autour des VSS pour les enseignant·e·s et personnels administratifs, tout au long de leur parcours professionnel.
4. Diffuser des cours en ligne obligatoires autour des VSS (à l'image du C2i) dès l'entrée dans l'enseignement supérieur des étudiant·e·s.

SENSIBILISATION - communiquer pour renforcer les messages des formations de prévention des VSS

5. Mettre en place des campagnes de communication autour du consentement et de la prévention des violences dans les établissements.
6. Créer des groupes de travail et de réflexion transversaux autour des VSS, incluant personnels, enseignant·e·s et étudiant·e·s, notamment afin d'assurer une plus grande transparence et une meilleure communication autour des mesures de prévention des VSS prises sur les campus.
7. Valoriser les initiatives étudiantes pour assurer une continuité et régularité des événements de sensibilisation et de prévention des VSS sur les campus.

PROFESSIONNALISATION - accompagner les institutions et mettre en place des réseaux d'échange de bonnes pratiques

8. Former les directions d'établissement et les chargé·e·s de mission égalité aux fonctionnements des procédures disciplinaires ainsi qu'aux premiers secours psychologiques.
9. Externaliser la mission d'écoute psychologique des victimes en s'assurant que les structures en charge soient en mesure d'informer les victimes sur la procédure de signalement spécifique à l'enseignement supérieur et la recherche.
10. Inclure dans les programmes de formation des cursus en santé, paramédical et travail social des modules de formations spécifiques aux violences sexuelles.
11. Soutenir la création de chaires de recherche autour des violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur, notamment pour évaluer l'impact de la mise en place de dispositifs de prévention des VSS.
12. Faciliter et mettre en place l'échange de bonnes pratiques sur la prévention des violences sexistes et sexuelles à l'échelle européenne.